

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 mars 2008

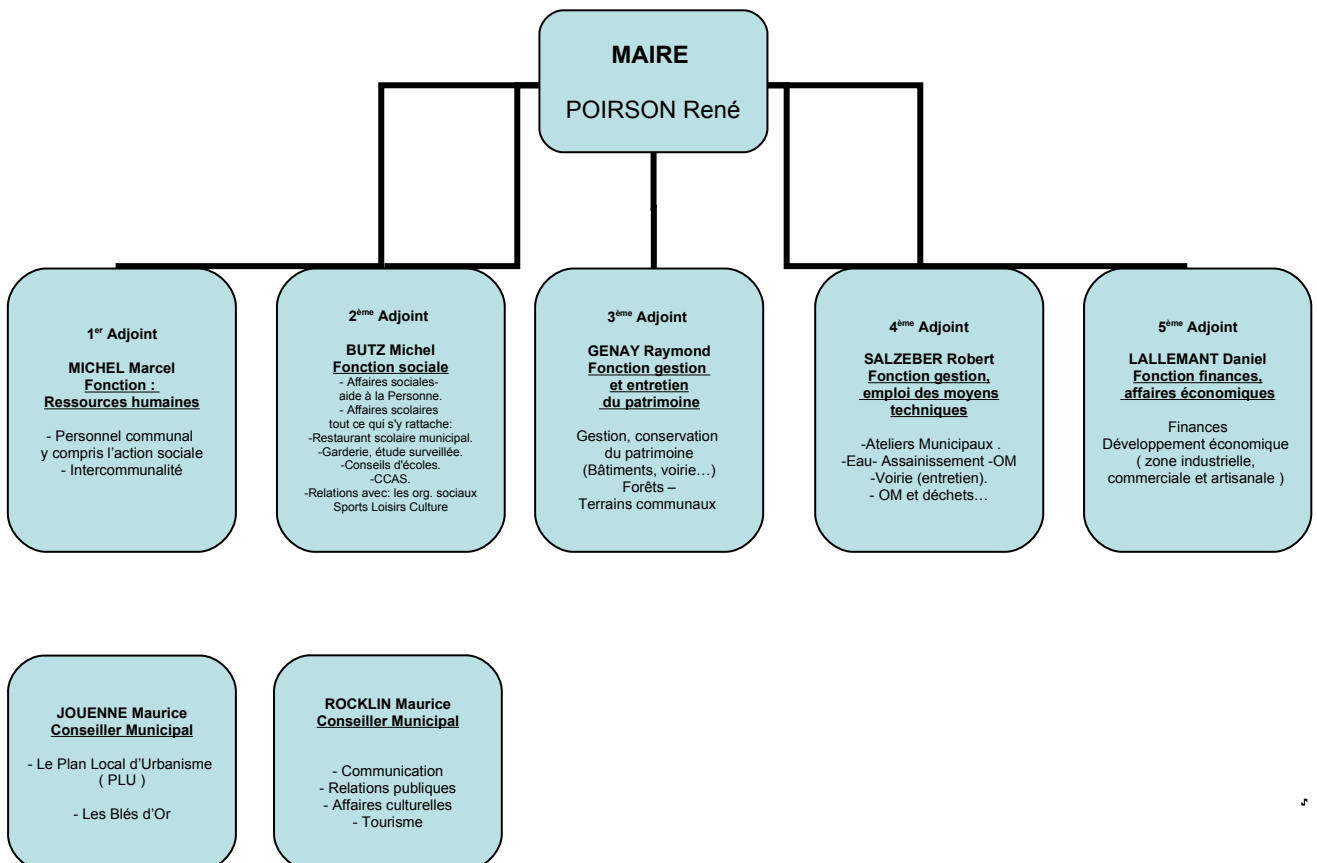
Absent excusé : Julien Hantz qui a donné Pouvoir à André Louis

Monsieur le Maire, René Poirson ouvre la séance à 20 h 30

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 mars 2008 ainsi que l'ordre du jour du présent Conseil est adopté à l'unanimité.

1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle, explique et commente les fonctions de chaque Adjoint ainsi que celles des Conseillers municipaux délégués.



2. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les règles et les procédures obligatoires prévues au Code général des collectivités territoriales et informe les futurs membres de leurs engagements et obligations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté la composition des commissions communales.

- COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur BUTZ	Michel
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur LALLEMANT	Daniel
Madame CONTAUX	Colette
Madame AMET	Elisabeth

- COMMISSION DES FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES :

Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur LALLEMANT	Daniel
Monsieur PIERRE	Dominique
Monsieur MANSOURI	Jean
Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur GENAY	Raymond

- COMMISSION DES SPORTS ET LOISIRS :

Monsieur BUTZ	Michel
Monsieur DIDIER	Jean- Pierre
Monsieur GRAVIER	Christophe
Monsieur HANTZ	Julien
Monsieur FANTONI	Jean Marc

**- COMMISSION DE LA COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES DU
TOURISME ET DES AFFAIRES CULTURELLES :**

Monsieur LALLEMANT	Daniel
Monsieur DIDIER	Jean- Pierre
Monsieur PIERRE	Dominique
Monsieur CUNAT	Gérard
Monsieur ROCKLIN	Maurice

**- COMMISSION DE GESTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DU
PATRIMOINE :**

Monsieur GENAY	Raymond
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur DIDIER	Jean- Pierre
Monsieur PIERRE	Dominique
Monsieur MANSOURI	Jean
Monsieur JOUENNE	Maurice
Monsieur LOUIS	André

- COMMISSION « LES BLES D'OR » :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur BUTZ	Michel
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur LALLEMANT	Daniel
Madame CONTAUX	Colette
Monsieur CUNAT	Gérard
Monsieur JOUENNE	Maurice
Monsieur LOUIS	André
Monsieur GRAVIER	Christophe
Madame AMET	Elisabeth
Madame LAMBOTTE	Marie Odile

- COMMISSION DES FORETS et TERRAINS COMMUNAUX :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur GENAY	Raymond
Monsieur SALZEBER	Robert
Madame CONTAUX	Colette
Monsieur PIERRE	Dominique
Monsieur JOUENNE	Maurice
Monsieur LOUIS	André
Monsieur HANTZ	Julien
Monsieur ROCKLIN	Maurice

- COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES , AIDES A LA PERSONNE ET EMPLOI :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur BUTZ	Michel
Madame CONTAUX	Colette
Monsieur CUNAT	Gérard
Monsieur GRAVIER	Christophe
Madame AMET	Elisabeth
Monsieur FANTONI	Jean Marc

- COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Monsieur BUTZ	Michel
Monsieur GENAY	Raymond
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur GRAVIER	Christophe
Madame LAMBOTTE	Marie Odile

- COMMISSION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur GENAY	Raymond
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur PIERRE	Dominique
Monsieur MANSOURI	Jean
Monsieur CUNAT	Gérard
Monsieur JOUENNE	Maurice
Monsieur LOUIS	André

- COMMISSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES MADIAIS :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur GENAY	Raymond
Monsieur LALLEMANT	Daniel
Monsieur PIERRE	Dominique
Monsieur MANSOURI	Jean
Monsieur JOUENNE	Maurice
Monsieur ROCKLIN	Maurice

- COMMISSION POUR ACHAT DE MATERIEL :

Monsieur GENAY	Raymond
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur LALLEMANT	Daniel
Monsieur LOUIS	André

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

3 Membres titulaires :

Monsieur LALLEMANT	Daniel
Monsieur JOUENNE	Maurice
Monsieur ROCKLIN	Maurice

3 Membres suppléants :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur SALZEBER	Robert
Monsieur CUNAT	Gérard

Centres Communaux d'Action Sociale : CCAS

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal sont :

Monsieur MICHEL	Marcel
Monsieur BUTZ	Michel
Madame CONTAUX	Colette
Monsieur CUNAT	Gérard

3. ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISME EXTERIEURS

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les règles et les procédures obligatoires, explique à l'assemblée le rôle et le domaine de compétences des organismes extérieurs et informe les futurs membres de leurs engagements et obligations.

Le Conseil municipal, après délibérations, a élu à l'unanimité les délégués communaux représentant la commune auprès des organismes extérieurs.

Organisme	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Précisions
Communauté de Communes de la Portes des Hautes Vosges	Mr René POIRSON Mr Marcel MICHEL Mr Daniel LALLEMANT Mr Maurice ROCKLIN	Mr Robert SALZEBER Mme Colette CONTAUX Mr Jean MANSOURI Mr Gérard CUNAT	
Syndicat Intercommunal pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Remiremont SIVUIS	Mr René POIRSON Mr Daniel LALLEMANT	Mr Raymond GENAY Mr Christophe GRAVIER	Compétences bâtimementaires pour la construction des casernes : Plombières Le Syndicat
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine SIVOM	Mr Michel BUTZ Mr Daniel LALLEMANT	Mme M. Odile LAMBOTTE Mr Jean-Marc FANTONI	Intéresse Dommartin : Ramassage scolaire Enseignement des langues
Syndicat Intercommunal d'épuration du Haut des Rangs	Mr René POIRSON Mr Daniel LALLEMANT	Mr André LOUIS Mr Maurice JOUENNE	Traitement des eaux Usées Station Epuration
Syndicat Mixte de la Voie verte de la Moselotte	Mr Dominique PIERRE	Mr Julien HANTZ	
Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif SDANC	Mr Gérard CUNAT	Mr Maurice JOUENNE	
Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges	Mr Jean-Pierre DIDIER	Mr René POIRSON	
Syndicat Mixte départemental d'électricité des Vosges	Mr René POIRSON	Mr Marcel MICHEL	
Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses Vallées	Mr René POIRSON	Mr Daniel LALLEMANT	
Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation PAIO	Mr Daniel LALLEMANT		Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans
Contrat Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance CLSPD	Mr René POIRSON		
Club Informatique	Mr Dominique PIERRE		

Club les Genévriers du May	Mr André LOUIS		
Maison des Associations	Mr Marcel MICHEL Mr Dominique PIERRE Mr Gérard CUNAT		
Conseil Municipal des Enfants	Mr Julien HANTZ		
Elu chargé des questions de défense	Mr Christophe GRAVIER		

4. DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
5. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
6. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L213-3 de ce même Code. Le Conseil s'en remet à l'appréciation de Monsieur le Maire pour que soit appliqué ce droit en toute justice ;
7. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 euros par sinistre.
8. De signer la Convention prévue par le quatrième alinéa de l'Article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe aux coûts d'équipement d'une Zone d'aménagement concerté et de signer la Convention prévue par le troisième alinéa de l'Article L332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

A Dommartin-les-Remiremont le 28 mars 2008

Le secrétaire de séance
Maurice ROCKLIN